

Guide explicatif du dossier d'inscription

Vous avez souhaité recevoir des informations sur la possibilité d'une admission en EHPAD ou en USLD.

Dans cette enveloppe vous trouverez :

- Le dossier administratif
- La liste des pièces à joindre
- Un exemplaire du contrat de séjour pour information
- La charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- La tarification en vigueur des établissements
- La fiche administrative
- Le questionnaire médical

Attention : votre demande sera prise en compte à réception du dossier administratif et du questionnaire médical (*).

Le dossier administratif accompagné des photocopies des documents figurant sur la liste, doit être transmis à l'adresse suivante :

CHI Poissy/Saint-Germain-en-laye
Direction de la Clientèle
Section hébergement
10 rue du Champ Gaillard
78300 POISSY

(*) Le questionnaire médical et la fiche administrative doivent être transmis aux établissements choisis

Pour toute information complémentaire d'ordre administratif, vous pouvez contacter :

- Madame Nicole DONVEN - 01 39 27 59 00 pour les établissements du site de Poissy.
- Madame Marie-France DELAHAYE - 01 39 27 45 68 pour les établissements du site de Saint-Germain-en-Laye.

Lorsqu'une place sera disponible, l'établissement vous contactera : vous devrez alors joindre l'agent gestionnaire chargé du site. Celui-ci vous remettra sur rendez-vous ou vous enverra par courrier les documents suivants : Les contrats de séjour, les engagements de payer, le règlement intérieur et le tableau des prestations.

Pour les pensionnaires payants, Il est impératif de remettre à la Direction de la Clientèle au plus tard 48 heures avant l'entrée :

1. Les contrats de séjour signés
2. Les engagements de payer
3. Le dépôt de garantie (émis à l'ordre du Trésor Public)
4. L'attestation de responsabilité civile

Pour les pensionnaires bénéficiaires de l'aide sociale, Il est impératif de remettre à la Direction de la Clientèle au plus tard 48 heures avant l'entrée :

1. le dépôt de provision (chèque émis à l'ordre du Trésor Public) correspondant à 90% des ressources mensuelles
2. les contrats de séjour signés
3. l'attestation de responsabilité civile
4. la notification de prise en charge des frais d'hébergement par le conseil général

Informations complémentaires

L'engagement de payer

L'engagement de payer peut être signé par le pensionnaire lui-même ou son représentant légal ou un membre de sa famille.

L'engagement de payer est un contrat. Si la personne signataire ne le respecte pas, elle est susceptible de poursuites par le Trésor Public et si cette situation persiste, le renvoi au domicile du pensionnaire peut être envisagé.

Le dépôt de garantie

Le dépôt de garantie, équivalent à un mois de séjour, doit être versé avant l'entrée dans l'établissement. Ce dépôt est restitué à la fin du séjour ou déduit des dernières sommes à payer.

Demande d'aide sociale

L'établissement n'accepte que les pensionnaires titulaires d'une prise en charge de l'aide sociale avant leur admission. Si une demande d'aide sociale est faite en cours de séjour, le pensionnaire ou sa famille s'engage à continuer à payer les frais de séjour intégralement, jusqu'à la décision de la commission d'admission ou à verser une provision équivalant à 90% de ses ressources à la Trésorerie Hospitalière.

En cas d'appel de la décision de la commission d'admission, les frais de séjour doivent être réglés par le pensionnaire, sa famille ou son représentant légal.

Liste d'attente

Votre demande d'inscription sera conservée en liste d'attente dans nos fichiers six mois à compter de la date de réception du dossier. Si vous désirez maintenir cette demande au-delà des six mois, vous devrez nous envoyer le papillon ci-dessous quinze jours avant l'expiration des six mois :

☒-----

Je soussigné.....

désire que ma demande d'inscription soit conservée sur la liste d'attente trois mois supplémentaires, soit jusqu'au

.....
Date et signature :

A retourner à l'adresse suivante :

**CHI Poissy/Saint-Germain-en-laye
Direction de la Clientèle
Section hébergement
10, rue du Champ Gaillard
78300 POISSY**

☒-----

Si vous êtes entré dans une autre structure ou si vous ne désirez plus être inscrit sur la liste d'attente, il vous suffit d'appeler la Direction de la Clientèle pour nous en informer.